

- ▀ Des avocats d'expérience, dynamiques, créatifs, motivés.
- ▀ Une implication constante et des résultats récompensés par la fidélité de ses clients.
- ▀ Une capacité rare à traiter des cultures de tous horizons.
- ▀ Une clientèle dans 22 pays, fruit d'une alliance réussie entre traditions française et anglo saxonne.
- ▀ Des solutions aux problèmes complexes des entreprises, des personnes physiques et de leurs patrimoines.
- ▀ Un conseil personnalisé axé sur la compréhension des modèles économiques et des enjeux.

➤ 154, Boulevard Haussmann - 75008 Paris
secretariat@artuswise.com - Tél. : +33 145 023 838

 * Who's Artus, Who's wise ?



www@artuswise.com

Le statut «Foreign in-house lawyer» défendu pour les juristes français

Stéphane Grynwajc, représentant de l'AFJE aux États-Unis et au Canada milite pour permettre à un juriste non-avocat dans son pays d'origine de bénéficier d'un statut reconnu et protégé sur tout le territoire américain. Ses actions en détails.

PAR CORALIE TSATSANIS

AUX ÉTATS-UNIS

Depuis, plusieurs années, Stéphane Grynwajc, représentant de l'AFJE aux États-Unis et au Canada milite très activement pour la mobilité et l'employabilité du juriste d'entreprise français.

Dans le cadre de cette mission, il souhaite soumettre une résolution à l'American Bar Association (ABA) afin de permettre aux juristes d'entreprise français de bénéficier du statut de juriste d'entreprise étranger («foreign in-house lawyer»), et de la confidentialité des avis, alors même qu'ils ne sont pas membres d'un barreau français.

Il s'est rendu au Spring Meeting de la

Section of International Law de l'ABA à Washington, du 28 avril au 2 mai dernier, afin de défendre sa résolution permettant à un juriste non avocat dans son pays d'origine de bénéficier d'un statut reconnu et protégé sur tout le territoire américain.

Un groupe de travail y a été constitué, auquel Stéphane Grynwajc a participé, pour préparer un texte de résolution susceptible d'être approuvé par l'organe exécutif de la Section, lors du congrès annuel de l'ABA à Chicago début août, puis à la House of Delegates lors du Spring Meeting 2016 de la section en avril à New York.



AU CANADA

Cette résolution pourrait également être adaptée au cadre réglementaire canadien réglementant les juristes étrangers, et faciliter ainsi la reconnaissance de la formation universitaire en droit en France, voire la prise en compte de l'expérience professionnelle du juriste, en lieu et place de l'admission à un barreau français pour les besoins de la passerelle vers la profession unique d'avocat sur tout le territoire canadien.

Lors du congrès annuel de l'Association des conseillers et conseillères Juridiques d'entreprise (ACCJE), l'association canadienne des juristes d'entreprise, à Toronto les 20 et 21 avril dernier, Fred Headon, président sortant de l'Association du Barreau Canadien et Frédéric Pérodeau, prochain président de l'ACCCE ont officiellement invité Stéphane Grynwajc à plaider la cause des juristes français devant le comité exécutif du barreau du Québec lors de la tenue du Fall Meeting de la Section Internationale à Montréal du 20 au 24 octobre de cette année.

Affaire à suivre... ■

À Washington, s'est tenu le Spring Meeting de la Section of International Law de l'ABA, du 28 avril au 2 mai 2015